



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024

Délibération n° 241128-03

CARTUSIA : Autorisation signature convention avec Grenoble Alpes Métropole

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Mme Nathalie SEBBAR

Présents : Mme Nathalie SEBBAR, M. Nicolas MOUGIN, Mme. Chantal DURANTON, M. Jean-Louis SPADA, Mme Annie PRAT, Mme Marie-France CROIX, Mme Elsa GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-France CROIX

Excusés ayant donnés pouvoir : M. Sylvain DULOUTRE donnant pouvoir à Mme. Chantal DURANTON -Jean CLOT donnant pouvoir à M. Nicolas MOUGIN

Absents :

▲ 03. CARTUSIA : Autorisation signature convention avec Grenoble Alpes Métropole

Madame la première adjointe précise que la commune de Sarcenas met à disposition de Grenoble Alpes Métropole via une convention une partie des niveaux R-1 et R-2 du bâtiment Cartusia pour l'exercice de la compétence Nordique. Cette convention, dont les principales caractéristiques ont été définies par délibération du conseil municipal du 14 septembre 2023, expire le 1^{er} octobre 2024.

Afin de pérenniser l'accueil des scolaires sur le site, impacté par les récents changements de destination de bâtiments détenus par des opérateurs privés sur le site du Col de Porte, il est proposé de continuer à mettre à disposition les salles Pinéa et Chamechaude ainsi que deux bureaux (200 et 201) et une kitchenette pour une surface d'environ 214 m², soit un total d'environ 500 m².

Pour mémoire, la convention entre GAM et la Commune de Sarcenas devra intégrer la prise en charge par GAM de tous les travaux nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation en vigueur liée à son activité (sécurité, accessibilité et sanitaire...).

Il est proposé d'incorporer dans cette convention la mise à disposition gracieuse à GAM d'une emprise d'environ 10 m² pour usage de stockage temporaire d'un container pendant la saison hivernale pour les besoins de l'exercice de la compétence ski nordique, qui était précédemment défini dans une convention séparée.



Il est proposé de considérer une mise à disposition par convention d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 considérant que la Commune et GAM sont en réflexion sur l'avenir du bâtiment. Les parties conviennent de se rencontrer au moins 3 mois avant l'échéance de la présente convention afin de définir dans quelles conditions leur relation contractuelle pourra évoluer.

Certains éléments de la convention pourront être susceptibles d'être adaptés par avenant, notamment concernant la gestion des réseaux, certains espaces mis à disposition de GAM n'ayant pas d'accès aux réseaux indépendants. Aussi, pour permettre une exploitation de ces espaces, une convention tripartite Sarcenas-GAM-gérant du Cartusia sera susceptible d'être établie, afin que GAM indemnise forfaitairement le gérant pour l'utilisation des réseaux. A défaut, GAM pourra reprendre à sa charge les contrats des réseaux dont elle a l'usage. GAM est autorisé à réaliser, à ses frais, un nouveau branchement, notamment pour l'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à :

- **négocier le montant de la redevance,**
- **signer une convention avec Grenoble Alpes Métropole et éventuellement la gérance du Cartusia, dans les conditions ci-dessus, ainsi que des éventuels avenants pendant la période transitoire pour la mise à disposition des locaux précités et la fourniture des fluides.**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 Contre : Abstentions :

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à SARCENAS, le 28 novembre 2024.

Pour Le Maire, Nathalie Sebbar





Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 038-213804727-20241128-24112803-DE